

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance d'ajournement de la session régulière
du 1 mai 2007 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-
Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley
sise au 499, rue Principale, le 15 mai 2007 à 19h30.**

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 2 Monsieur Gaétan Pelchat
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire,
Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale-secrétaire-trésorière, agit
comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2007-05-134 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Eric
Lapointe et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance. Il est 19h30.

Monsieur Herman Bolduc, maire, salue les membres du conseil et
propose d'ajourner la présente séance à 20h30 afin de terminer la
rencontre avec Monsieur Martin Lacombe, ingénieur du Groupe
GLD/Génivar.

AJOURNEMENT

2007-05-135 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur
Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'ajourner la présente séance à
20h30. Il est 19h32.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

2007-05-136 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard
Vermette et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance. Il est 20h25.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2007-05-137 Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur
Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour en
laissant ouvert le numéro 18 autres items :

1. **RÉOUVERTURE DE LA SESSION**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

3. RENCONTRE : MONSIEUR ROLLAND CARRIER

A) PLAN D'IMPLANTATION

B) PROLONGATION DE DELAI - MAISON MOBILE
(MONSIEUR STEEVE DROUIN)

LÉGISLATION

4. SOUMISSIONS : TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE ET PAVAGE
DE PARTIES DE RUES

5. BRIS : BOÎTE AUX LETTRES (MONSIEUR RAYNALD
CHAMPAGNE)

AQUEDUC – EGOUTS – ORDURES

6. TÊTE DE VANNE (MADAME NADIA GOSSELIN /
DÉPANNEUR DE L'ÉRABLE)

7. EMBAUCHE : CAMION VACUUM

SUITE - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8. DÉVELOPPEMENT DOMICILIER :

A) PROLONGATION DES SERVICES D'AQUEDUC ET
D'EGOUTS : RUES CARRIER, PELCHAT, BOUTIN
ET ENNIS – ETUDE PRELIMINAIRE

B) PRECISIONS : ARPENTEUR-GEOMETRE

C) RUE BOUTIN : TERRE DE REBUT

9. AVIS DE MOTION : MODIFIANT LE REGLEMENT
RELATIF AUX NUISANCES

MATÉRIEL – ÉQUIPEMENT - FOURNITURE

10. ACHAT : DÉTECTEUR DE MÉTAL

LOISIRS-TOURISME-SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. ADOPTION : DÉFINITION DU MOT FAMILLE

PERSONNEL

12. ADOPTION : CONVENTION COLLECTIVE
13. EMPLOYÉES DE BUREAU : HORAIRE - VACANCES 2007

INFORMATION

14. MINISTERE DES TRANSPORTS : EVALUATION DU RENDEMENT DES FOURNISSEURS
15. SERVICE DE CABLODISTRIBUTION : RANG 9
16. SERVICE CELLULAIRE
17. DECHETS DE CONSTRUCTION : CONTENEUR – GARAGE 289
18. AUTRES ITEMS
 -
 -
 -
 -
19. PERIODE DE QUESTIONS
20. CLOTURE DE LA SESSION

3. RENCONTRE : MONSIEUR ROLLAND CARRIER

A) PLAN D'IMPLANTATION

Monsieur Rolland Carrier, inspecteur en bâtiment, informe les membres du conseil que les règlements d'urbanisme section Règlement sur les permis et certificats stipule que toute demande de permis de construction doit contenir ou être accompagnée, **lorsque requis**, d'un **plan d'implantation** signé par un arpenteur-géomètre si nécessaire à l'étude de la conformité d'un projet, lorsqu'il s'agit d'un agrandissement d'un bâtiment.

Étant donné les coûts reliés à la conception d'un plan d'implantation, les membres du conseil recommandent à Monsieur Carrier, inspecteur en bâtiment, d'exiger aux demandeurs de permis de construction de produire un plan indiquant la position du bâtiment. Dans les cas où les propriétés ne sont pas bornées et cadastrées, les propriétaires contigus devront contresigner ledit plan.

B) PROLONGATION DE DELAI - MAISON MOBILE (MONSIEUR STEEVE DROUIN)

Monsieur Steeve Drouin, résidant au 479 rue Grand Shenley, demande la possibilité d'entreposer sa maison mobile sur la même propriété que sa maison préfabriquée. Selon les Règlements d'urbanisme un délai

de 90 jours est autorisé pour ce type d'entreposage. Toutefois, le conseil municipal peut prolonger ledit délai. Après discussions, les membres du conseil autorisent l'entreposage de sa maison mobile jusqu'au 30 septembre 2007.

4. SOUSSIONS : TRAVAUX DE RAPIECAGE ET PAVAGE DE PARTIES DE RUES

2007-05-138

Considérant qu'en vertu de la résolution 2006-05-112, des appels d'offres sur invitation pour des travaux de rapiécage et de pavage sur notre réseau routier furent adressés à quatre entrepreneurs ;

Considérant que la municipalité a reçu trois soumissions et elles se lisent comme suit :

PAVAGE JEAN-LUC ROY INC.

Paveuse : 107.25 \$ / tonne métrique, plus les taxes applicables

Râteau : 184.50 \$ / tonne métrique, plus les taxes applicables

PAVAGE ABÉNAKIS

Paveuse : 115.00 \$ / tonne métrique, plus les taxes applicables

Râteau : 190.00 \$ / tonne métrique, plus les taxes applicables

PAVAGE SARTIGAN

Paveuse : 111.00 \$ /tonne métrique, plus les taxes applicables

Râteau : 188.00 \$ / tonne métrique, plus les taxes applicables

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de retenir la plus basse soumission soit celle de Pavage Jean-Luc Roy Inc. tel que décrite en préambule.

5. BRIS : BOITE AUX LETTRES (MONSIEUR RAYNALD CHAMPAGNE)

2007-05-139

Considérant que la boîte aux lettres de Monsieur Raynald Champagne fut endommagée lors des opérations de déneigement du 16 avril dernier ;

Considérant que ladite boîte aux lettres respecte les normes édictées par le Ministère des Transports (dans ce secteur, la largeur du chemin est supérieure à la normale);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de rembourser les frais encourus de Monsieur Raynald Champagne pour la réparation de sa boîte aux lettres. Des photos sont déposées au dossier. Une

vérification devra être faite afin d'identifier les employés travaillant lors de cet incident.

6. TETE DE VANNE (MADAME NADIA GOSSELIN/DEPANNEUR DE L'ERABLE)

2007-05-140

Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité

D'acquitter les frais reliés à la réparation des têtes de vanne et des tiges, si nécessaire, du 543, rue Principale (Madame Nadia Gosselin) et du 433, rue Mercier (Monsieur André Quirion) ;

DE ne pas acquitter les frais reliés au changement de la tête de vanne du 544, rue Principale (Dépanneur de l'Érable) étant donné que la tête a dévissée suite aux effets du gel sur le sol.

7. EMBAUCHE : CAMION VACCUM

Ce point est refusé.

8. DEVELOPPEMENT DOMICILIER :

A) PROLONGATION DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'EGOUTS : RUES CARRIER, PELCHAT, BOUTIN ET ENNIS – ETUDE PRELIMINAIRE

Ce point est remis au prochain comité de travail.

B) PRECISIONS : ARPENTEUR-GEOMETRE

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Trés., précise que lors de l'adoption de la résolution 2007-05-118, l'information donnée était que l'offre de services s'élevait à six mille deux cent cinquante dollars (6 250) et les rues bornées/cadastrées seraient Boutin, Pelchat, Lachance et le Boulevard Ennis partant du rang 9 jusqu'à la rue Carrier.

Toutefois, l'offre de services stipule que les taxes s'appliquent sur le montant de six mille deux cent cinquante dollars (6 250) et que le montant total pour le travail effectué est de six mille six cent quatre-vingt-sept (6 687) plus les taxes applicables. Les rues bornées/cadastrées sont Dubé, Boutin, Pelchat, et le Boulevard Ennis partant du rang 9 jusqu'à la rue Carrier.

Les membres du conseil demandent à Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière, de s'informer auprès de l'arpenteur-géomètre afin d'inclure la rue Lachance dans l'offre de services déjà présentée.

C) RUE BOUTIN : TERRE DE REBUT

L'industrie Acrylique Le-Bo doit disposer rapidement de terre de rebut et demande la possibilité de la déposer sur les terrains de la rue Boutin du côté Ouest. Comme la municipalité n'a signé qu'une offre d'achat pour ces terrains, madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Très. a demandé l'autorisation à Monsieur Georges-Edouard Pelchat qui a acquiescé à la demande de la municipalité.

9. AVIS DE MOTION : MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AUX NUISANCES

Le conseiller Monsieur Richard Vermette donne un avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement relatif aux nuisances.

10. ACHAT : DETECTEUR DE METAL

L'achat est refusé.

11. ADOPTION : DEFINITION DU MOT FAMILLE

Ce point est remis au prochain comité de travail.

12. ADOTION : CONVENTION COLLECTIVE

2007-05-141

Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'accepter la convention collective avec les corrections mentionnées et d'autoriser le Maire et la Directrice Générale/Sec.-Très. à signer les documents nécessaires.

13. EMPLOYEES DE BUREAU : HORAIRE – VACANCES 2007

2007-05-142

Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'autoriser Mesdames Francine Talbot, D. G. adjointe/Sec.-Très. adjointe et Edith Quirion, D. G./Sec.-Très. à prendre leurs semaines de vacances selon l'horaire suivante :

Edith Quirion, D. G./Sec.-Très : semaines débutant : 8 juillet 2007
15 juillet 2007

**Francine Talbot,
D. G. adj./Sec.-Très. adj.** : semaines débutant : 22 juillet 2007
29 juillet 2007.

14. MINISTERE DES TRANSPORTS : EVALUATION DU RENDEMENT DES FOURNISSEURS

Comme à tous les ans, le Ministère des Transports demande à la municipalité de signer son évaluation de rendement comme fournisseur et de mettre des commentaires, s'il y a lieu, pour les opérations de déneigement sur les routes sous la juridiction dudit ministère. Les membres du conseil demandent d'inscrire la remarque

suivante : Nous serions très satisfait de renégocier à la hausse ledit contrat de déneigement.

15. SEVICE DE CABLODISTRIBUTION : RANG 9

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Très., informe les membres du conseil que le déploiement de la câblodistribution dans le rang 9 (de la rue Principale jusqu'à l'entrée du Boulevard Ennis) se fera dans les prochaines semaines.

16. SERVICE CELLULAIRE

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Très., informe les membres du conseil que la compagnie Télébec prévoit installer une tour cellulaire à St-Évariste au printemps 2008 si le plan de travail n'est pas modifié.

17. DECHETS DE CONSTRUCTION : CONTENEUR – GARAGE 289

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Très., informe les membres du conseil de la présence de déchets de construction dans le bac de récupération des vieux métaux. Après discussions, les membres du conseil autorisent la compagnie Opération Vieux Métaux à récupérer les déchets et à facturer la municipalité en conséquence. Une affiche devra être poser afin d'aviser la population que le bac est sur surveillance par caméra et un message public devra être fait pour rappeler à la population que ledit bac ne sert qu'à la récupération des vieux métaux.

18. AUTRES ITEMS

• **NOMS DE RUE**

2007-05-143

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de trois panneaux personnalisés indiquant le nom des rues (fond bleu marin avec le logo de la municipalité dans le coin gauche et le lettrage en blanc) Grégoire, rang 10 et Champagne Nord au montant de trente-quatre dollars et quatre-vingt-quinze sous (34.95) plus les taxes applicables. Les panneaux déjà en place seront changés au fur et à mesure qu'ils seront défraîchis.

• **ACCOTEMENT RANG 9**

Les membres du conseil souhaitent que du granulats concassé soit disposé sur les accotements du rang 9. Le tout sera étendu par une niveleuse.

19. PERIODE DE QUESTIONS

En l'absence de visiteurs, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

20. CLOTURE DE LA SESSION

2007-05-144

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de fermer la séance d'ajournement. Il est 22h53.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D.G. – SEC.-TRÉS.